

Beaufort

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Document à conserver



Beaufort

Beaufort et les risques majeurs

La Loi du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile et ses décrets d'application (Septembre 2005) obligent les communes qui disposent d'un P.P.R (Plan de Prévention des Risques) à élaborer un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde). A ce titre, la commune de Beaufort a obligation d'élaborer ce plan.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence et l'information sont les garants d'une bonne gestion des risques.
Dans des situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

C'est l'objet de ce DICRIM et du PCS que je vous invite à découvrir.

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



ALEA X ENJEU = RISQUE

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une extrême gravité

RISQUES MAJEURS

Beaufort

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Avalanches



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

La commune de Beaufort est parcourue par de nombreux torrents et ruisseaux qui, lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, peuvent grossir considérablement et être parfois le théâtre de crues dévastatrices. Ces crues torrentielles peuvent transporter de grandes quantités de matériaux formant des barrages, appelés embâcles, qui en cédant libèrent une vague boueuse emportant tout sur son passage.

Historique des crues à Beaufort



La commune est principalement concernée par les crues du Doron, de l'Argentine et de leurs principaux affluents : le Dorinet, la Bossonaz, le ruisseau de la Thuile, le ruisseau de Manant, le ruisseau des Carroz.

28 mai et 8 juillet 1980 : suite à des pluies importantes cumulées à la fonte des neiges, le ruisseau des Carroz (ou Coutalon) produit des coulées boueuses qui coupent la route d'accès au centre de vacances Vacanciel et inondent la cave d'une maison.

27 Novembre 1983 : le torrent de l'Argentine en crue provoque une brèche de 60 mètres dans la digue de protection de la salle polyvalente. En 1986, à la même époque, le parking de salle polyvalente sera également inondé.

Les bons réflexes en cas de crue



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

Montez dans les étages



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

14-20 Février 1990 : suite à une période de fortes pluies et de fonte rapide du manteau neigeux, plusieurs cours d'eau sont en crue : la Plaine de Marcot est inondée et aux Curtilllets, le Domelin et le torrent de la Bossonaz produisent des coulées boueuses qui coupent la route à la sortie des Curtilllets. Ce phénomène se reproduira en 1999 et 2000.

Les mesures de prévention

Les ouvrages de protection

Suite aux crues du ruisseau des Carroz (ou de Coutalon), une plage de dépôt, destinée à retenir les matériaux solides transportés lors des crues a été construite en amont de la route d'accès au centre Vacanciel.

A Domelin, un détecteur de crue a été installé afin de pouvoir faire évacuer les campeurs si le Dorinet venait à menacer le terrain de camping.



L'entretien des cours d'eau

L'enlèvement des embâcles qui empêchent le bon écoulement des eaux est une mesure indispensable pour prévenir les dégâts liés aux crues. Cet entretien, qui doit réglementairement être réalisé par les propriétaires riverains, n'est que trop rarement effectué. Ainsi, depuis 1994, la communauté de commune du Beaufortain procède à la gestion des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation liés à ce mauvais entretien et de restaurer la qualité biologique et paysagère de ces ruisseaux.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) de la commune de Beaufort a été approuvé le 16 Février 2005. Ce document réglementaire, réalisé par le service de Restauration des Terrains de Montagne, s'applique à étudier les risques de crues torrentielles et d'inondations mais aussi les mouvements de terrain et les avalanches. Pour chacun de ces phénomènes, il définit notamment les zones exposées et les prescriptions à mettre en œuvre pour les aménagements.



Les avalanches

Chaque année en France, entre 30 et 60 personnes sont emportées mortellement par les avalanches ce qui fait de ce phénomène naturel le risque le plus meurtrier de l'hexagone.

A Beaufort, de nombreux couloirs d'avalanches sont recensés et certains d'entre eux ont été le théâtre d'avalanches destructrices. Outre les avalanches qui se produisent en montagne et ont emporté des skieurs, quelques coulées ont parfois atteint des zones urbanisées et ont pu engendrer des coupures de route et des dégâts sur des habitations.

Historique et secteurs concernés



Avalanche de Crêt Gérel le 11 Janvier 1995

Les secteurs urbanisés les plus exposés sont les hameaux des Villes avec l'avalanche de la Tocaz, les secteurs d'Arêches situés sous Crêt Gérel ainsi que le hameau du Chornais soumis aux avalanches du couloir de Perches.

Les liaisons routières peuvent aussi être touchées en de nombreux endroits, que ce soit en direction d'Arêches, d'Hauteluce par la route des Curtillets ou de Beaubois où l'on compte pas moins de 20 sites avalancheux entre les Cernix et Fontanu.

11 Janvier 1995 : une avalanche, partie sous la route du Crêt Gérel, est venue s'arrêter contre les immeubles, engendrant quelques dégâts : portes et fenêtres enfoncées, cloisons intérieures ébranlées, neige dans les appartements.

9 Février 1999 : les pentes de la montagne d'Outray, chargées de 1,80 mètre de neige fraîche, produisent une avalanche de grande ampleur qui vient couper la route départementale n°70 vers 17 heures. Heureusement, la commission de sécurité avait pris la décision de barrer la route

Les bons réflexes

Pour tous



Renseignez-vous
Consultez les bulletins
Neige et Avalanches
édités par Météo France
08.92.68.02.73



Soyez vigilants
Evitez de vous aventurer
sur les routes exposées

Pour les sites exposés



Rentrez chez vous
Evitez de sortir à
l'extérieur des bâtiments



Fermez les ouvertures
orientées à l'amont
Prenez les mesures de
sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de
l'évolution de la situation

Les mesures de prévention

Le suivi des avalanches

Depuis le début du XX^e siècle, les agents de l'Office National des Forêts (ONF) observent les couloirs d'avalanches de la commune et notent chaque événement dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA). A partir de ces données, le Cemagref élabore les Cartes de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA) qui est un inventaire des emprises maximales des avalanches.

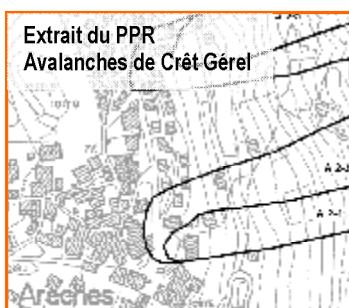
D'autre part, le suivi des conditions météorologiques est assuré par la commission de sécurité de la commune et en cas de danger trop prononcé d'avalanche, le Maire prend un arrêté de fermeture des routes à risque.



Source RTM 73

Les ouvrages de protection

En 1986-87, le couloir des Perches fut équipé de filets et reboisé dans sa partie supérieure. En bas, au niveau du Chornais, des digues paravalanche furent construites.



Prise en compte dans l'aménagement

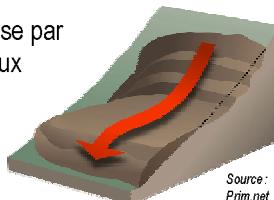
Comme pour les crues torrentielles, la cartographie réalisée dans le PPR répond aux objectifs de prévention en règlementant l'aménagement des sites avalancheux et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



Les mouvements de terrain

On distingue plusieurs types de mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Beaufort :

le **glissement de terrain** qui se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes généralement dû à une saturation du sol en eau suite à de fortes précipitations et/ou à la fonte des neiges.



la **chute de rochers** qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierres à l'effondrement de falaise.



Les principaux sites à risques :

Crêt Bron : un profond glissement de terrain, actif depuis 1975, produit régulièrement des coulées boueuses parfois accompagnées de chutes de blocs qui peuvent atteindre la route départementale de liaison entre Arêches et le Planay, au niveau des Efforces, comme ce fut le cas en mai 1983, juin 1985 et mai 2008.

Les Curtilllets : de nombreux glissements de terrain se sont produits dans la combe de la Bossonnaz, notamment en décembre 1988, février 1990, mai 1999 et janvier 2004.

Village de l'Argentine : ce site peut être soumis à des glissements de terrain et chutes de blocs comme ce fut le cas en 1998, 1999 et 2004. En 1999, un bloc avait cassé la porte d'un chalet situé dans la partie basse du lotissement.

Domelin – Dorinet : la gorge qui domine les bâtiments de la centrale de Domelin produisent régulièrement des chutes de blocs qui peuvent parfois atteindre les ateliers EDF comme ce fut le cas en mars 2000.



2004 - Village de l'Argentine
Coulée de boue arrêtée contre un chalet

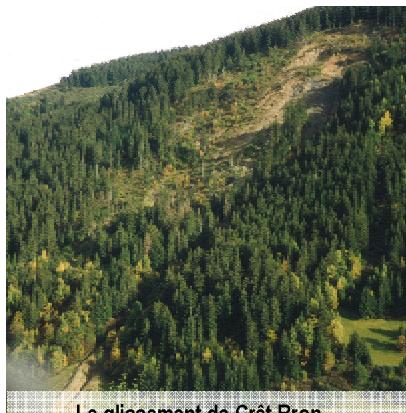
Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli



Le glissement de Crêt Bron...

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

Mesures de prévention :

Ouvrages de protection

En 2006, suite aux chutes de blocs sur la centrale de Domelin, les parois rocheuses qui dominent le site furent purgées et on fixa les blocs menaçant par des ancrages et des filets.



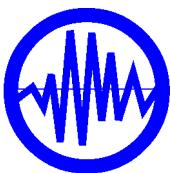
...et le merlon de protection des Efforces

En 1986, un merlon de protection a été édifié à proximité des Efforces afin de protéger la route départementale qui mène au Planay en piégeant les blocs rocheux et coulées de boue que le site de Crêt Bron peut produire.

Au Petit Stéda, un merlon pare-blocs ainsi que des grillages plaqués ont également été installés pour arrêter les blocs provenant des pentes situées sous le Château.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

La encore, la cartographie réalisée dans le PPR approuvé en 2005 répond aux objectifs de prévention en réglementant l'aménagement des sites à risque et en préconisant la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger de ces risques : limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection. Des études supplémentaires ont également été menées sur les sites à risques : Crêt Bron en 1985, Petit Stéda en 2005, Village de l'Argentine en 2000.

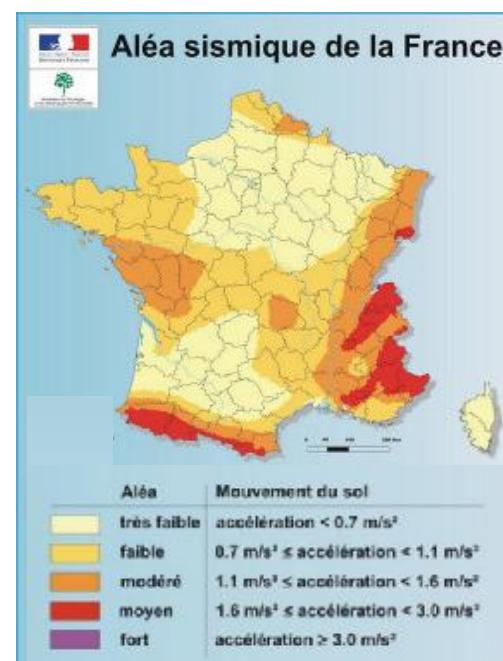


Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Beaufort est classée en zone sismicité faible (lb) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



www.planseisme.fr

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Beaufort.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Toitures emportées par le vent
Hameau de la Thuile – Février 1990



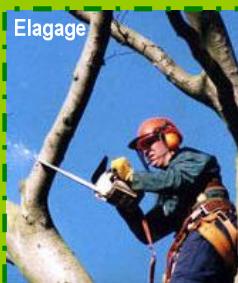
Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes

Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous

Fermez les ouvertures



Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

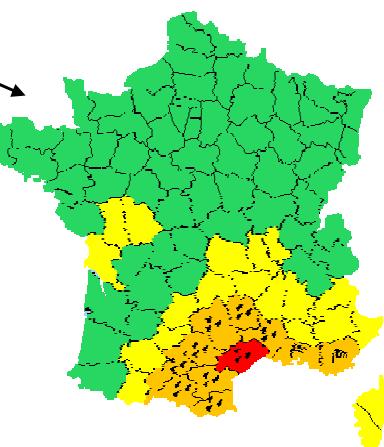
Carte de vigilance météorologique (Exemple)

 Pas de vigilance particulière.

 Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

 Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

 Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radioactif peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Au niveau de la commune de Beaufort et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Les bons réflexes

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Beaufort. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires pour l'approvisionnement des particuliers.



Source : IRMa



Au signal d'alerte,
suivez les consignes
et tenez vous prêt à
évacuer sur ordre
des autorités.

Les bons réflexes



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations

Pour empêcher les produits
dangereux d'entrer dans votre
abri



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle
Pour éviter le risque
d'explosion

Événement survenu dans le Beaufortain :

Queige - 26 Janvier 2001 : un camion-citerne transportant 6500 kg de gaz chute dans un ravin d'une hauteur de 20 m et le conducteur saute du véhicule. Aucune victime n'est à déplorer. Durant le relevage du véhicule effectué par une société spécialisée, 21 personnes ont été évacuées par mesure de sécurité.

Prévention et réglementation :

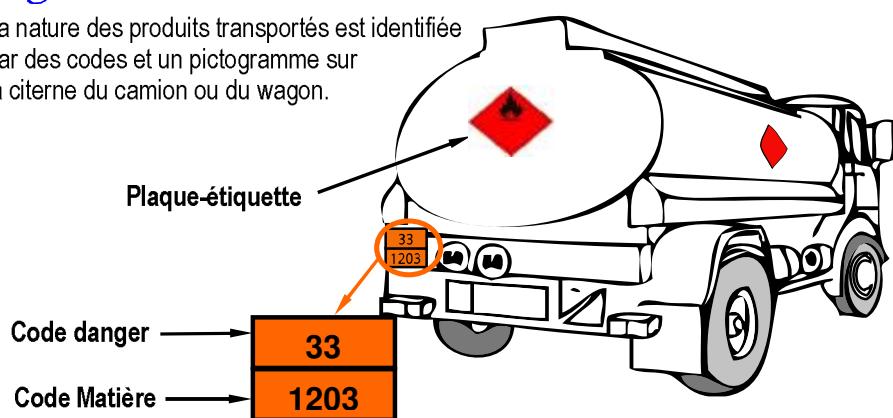


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage



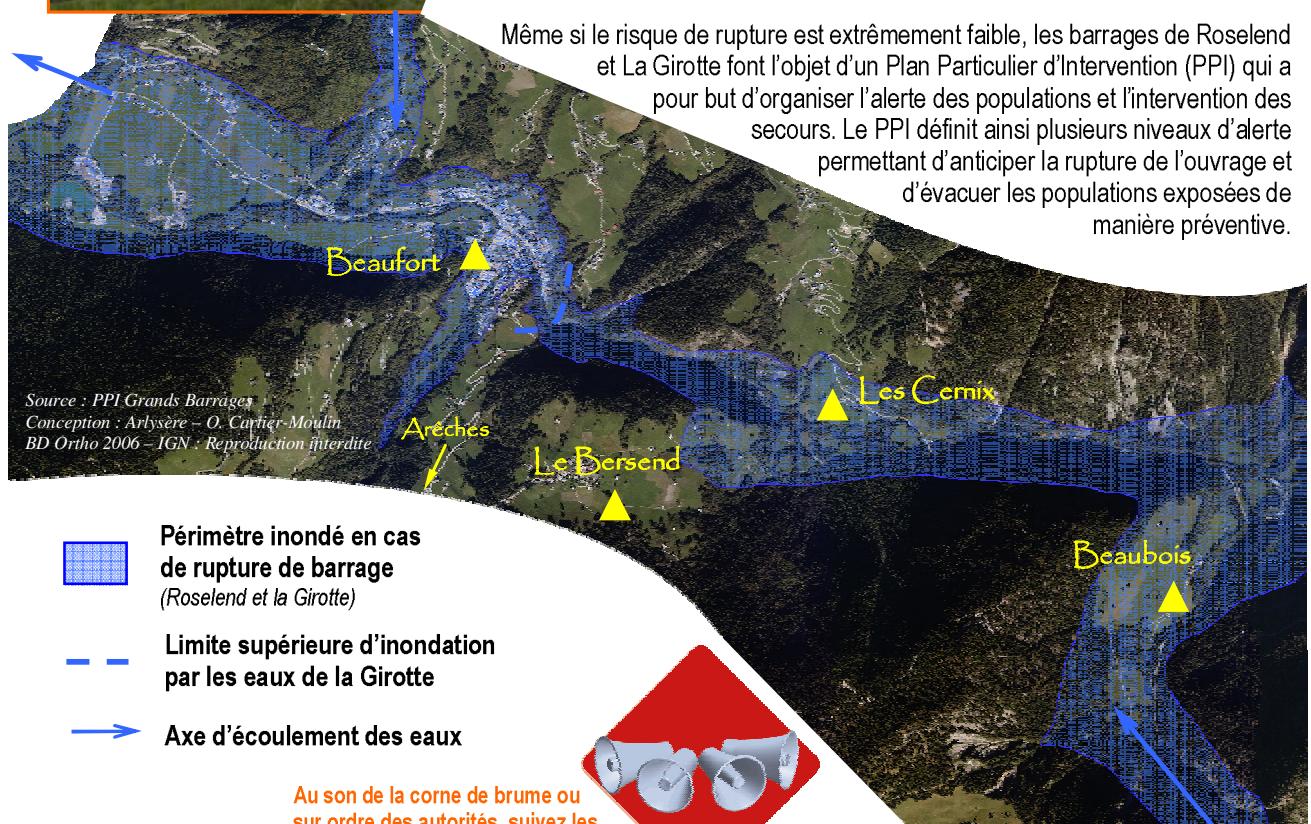
Le barrage de la Girotte

La commune de Beaufort est située à l'aval des barrages de La Girotte, Roselend, St Guérin et la Gittaz. Le scénario pris en compte actuellement par les autorités, **bien que très peu probable**, est la rupture totale et instantanée des 2 « grands barrages » que sont Roselend et La Girotte. Elle provoquerait une onde de submersion qui inonderait très rapidement la vallée sous plusieurs mètres d'eau et pourrait atteindre de nombreux secteurs habités de la commune. (cf carte ci-dessous)

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, les barrages de Roselend et La Girotte font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Les bons réflexes

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion | | Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours |
| | Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation | | N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent ! |



Le barrage de Roselend

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

Sirène du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

Corne de brume : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène. Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

Alerte par téléphone : le système d'alerte par téléphone permet d'envoyer des messages vocaux ou des S.M.S à destination de tous les abonnés ainsi que sur les mobiles dont les numéros ont été préalablement indiqués en Mairie grâce à la fiche jointe.

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : haut parleur fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours .



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

Mairie de Beaufort : **04.79.38.33.15**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



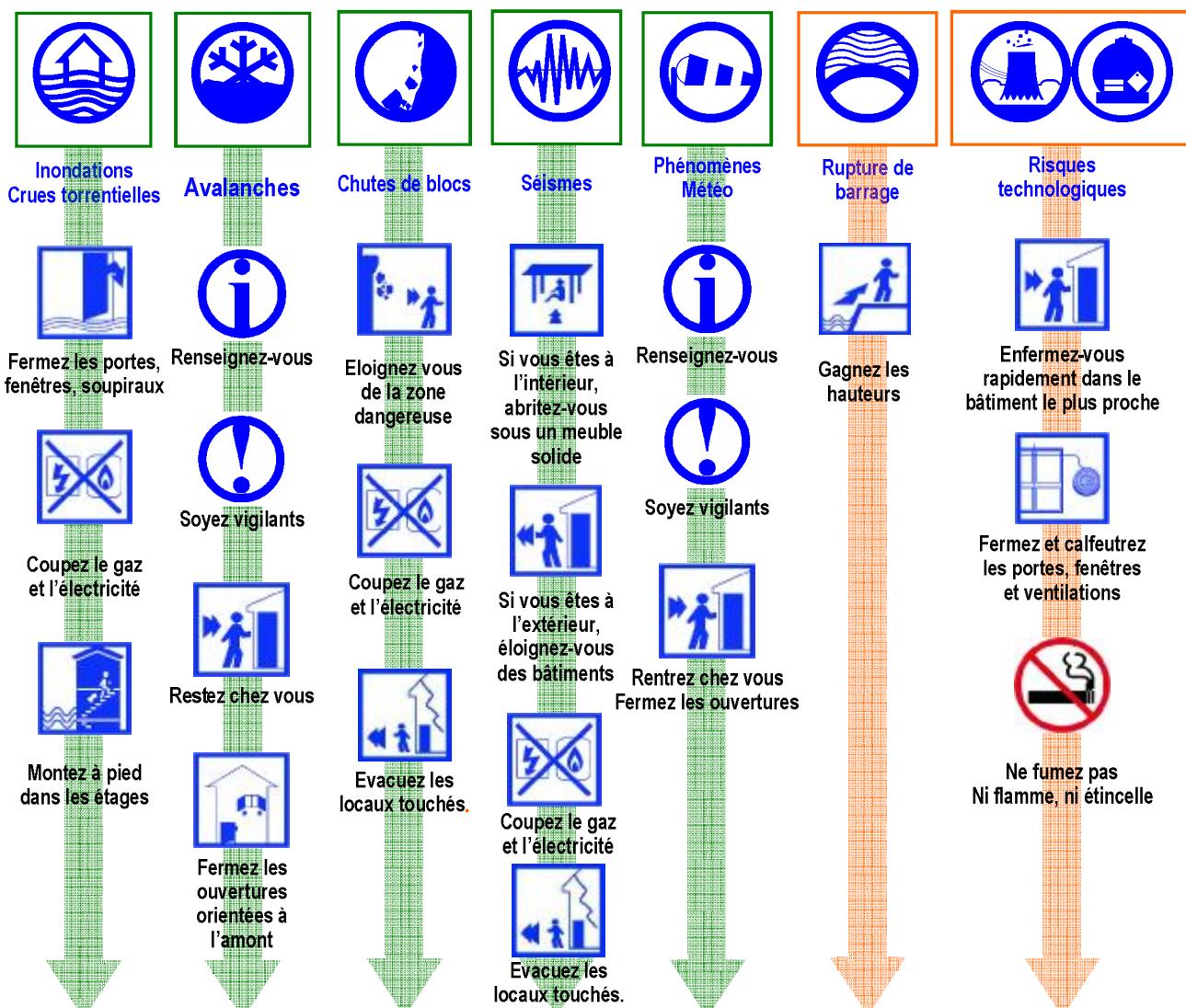
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !



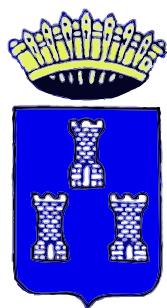
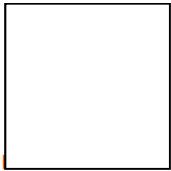
Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : **15**

Gendarmerie de Beaufort : **04.79.38.34.89**

Sapeurs Pompiers : **18 ou 112**

Mairie de Beaufort : **04.79.38.33.15**



Commune de BEAUFORT

Place de la Mairie - BP 2 – 73 270 Beaufort sur Doron

Tél : 04.79.38.33.15 - Fax : 04.79.38.35.17 - Mail : commune.beaufort@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 9h – 12h & 14h – 17h

Permanence le Samedi : 9h – 12h



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

- Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
- Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Annick CRESSENS

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, André VERNAZ, Alain MAITRE

Crédits photographiques : Commune de Beaufort, Arlysère, RTM 73, BRGM, IRMa, Prim.net, Confluences, C. MONOD